

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Heavy Duty Staticide

## RUBRIQUE 1: Identification.

## 1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale  
Heavy Duty Staticide

N° de produit  
520, 2005, 2002, 2002-5, 2002-2

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Antistatic Topical  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

Utilisations déconseillées  
Aucune connue.

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

**ACL Staticide**  
840 W. 49th Place  
IL 60609 Chicago  
USA  
T: +1 847.981.9212  
Fax: +1 847.981.9278  
www.aclstaticide.com

Courriel

marykay@aclstaticide.com

Fiche de données de sécurité rédigée le  
2024-10-16

Version de la fiche de données de sécurité  
1.0

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

352.323.3500 (day or night)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classification selon le SIMDUT 2022.

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mention(s) de danger

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Conseil(s) de prudence

Précautions

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. (P101)

Tenir hors de portée des enfants. (P102)

Lire l'étiquette avant utilisation. (P103)

générales

**Intervention**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. (P305+P351+P338)

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. (P337+P313)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à eau savonneuse. (P302+P352)

**Stockage**

**Élimination**

**Contient**

Water

Quaternary ammonium compounds, coco alkylbis(hydroxyethyl)methyl, nitrates (salts)

propan-2-ol

CINNAMIC ALDEHYDE

**Autre étiquetage**

Sans objet.

**2.3. Autres dangers**

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Sans objet. Ce produit est un mélange.

**3.2. Mélanges**

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
Quaternary ammonium compounds, coco alkylbis(hydroxyethyl)methyl, nitrates (salts)	N° CAS : 71487-00-8	1-3%	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318	[19]
Quaternary ammonium compounds, coco alkylbis(hydroxyethyl)methyl, chlorides	N° CAS : 70750-47-9	<0.2%	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318	[19]

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

**Autres informations**

[19] UVCB = substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

**RUBRIQUE 4: Premiers soins**

**4.1. Description des premiers secours**

**Généralités**

Si la respiration est irrégulière, la somnolence, la perte de conscience ou des crampes : Appelez 911 et donnez le traitement immédiatement (premiers secours)

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

**Inhalation**

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

**Contact cutané**

En cas d'irritation : rincez le produit. En cas d'irritation continue : Consultez un médecin.

**Contact visuel**

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Si l'irritation persiste, consultez un médecin. Continuez de rincer pendant le trajet.

#### Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

#### Brûlure

Sans objet.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Sans objet.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Les zones contaminées peuvent être glissantes.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

Tenir les personnes non autorisées éloignées du déversement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

### RUBRIQUE 7: Manutention et stockage.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients fermés hermétiquement, à l'abri de l'humidité et de la lumière. Les récipients doivent être datés lorsqu'ils sont ouverts et la présence de peroxydes doit être testée périodiquement. Ne dépassez pas les limites de durée de stockage.

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les

fuites.

#### Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

#### Conditions de stockage

Not a hazardous substance or mixture. See section 7 for storage details.

See section 13 for disposal details.

Ambient 4° - 32°C (40° - 90° F)

Rotate inventory

#### Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### ALBERTA

propan-2-ol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 200

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 492

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 400

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m<sup>3</sup>): 984

Ordre du code de la santé et de la sécurité au travail de 2009, Alta Règl. 87/2009 (révisé en 2018)

---

#### LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

propan-2-ol

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 200 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 400 ppm

Règlement SST, partie 5: Agents chimiques et agents biologiques.

---

#### ONTARIO

propan-2-ol

Moyenne pondérée dans le temps (TWA): 200 ppm

Pour une exposition de courte durée (STEL) / Valeur limite maximale d'exposition (C): 400 ppm

Le Règlement 833 (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques ou chimiques) et le Règlement de l'Ontario 490/09 (substances désignées)

---

#### QUEBEC

propan-2-ol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 400

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m<sup>3</sup>): 985

Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Chapitre S-2.1, r. 13)

---

#### SASKATCHEWAN

propan-2-ol

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 200

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 400

Le règlement de 2020 sur la santé et la sécurité au travail, Chapter S15.1 Reg 10 .

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

#### Précautions générales

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

#### Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

#### Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

#### Mesures techniques

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous

que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.  
Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

**Mesures d'hygiène**

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Porter une attention particulière aux mains, aux avant-bras et au visage.

**Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement**

Pas d'exigences particulières.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle**

**Généralités**

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
Utilisez uniquement des équipements de protection portant un marquage de certification reconnu, par exemple le marquage UL.

**Équipements respiratoires**

Pas d'exigences particulières.

**Protection de la peau**

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Rien de spécial quand utilisé tel que prévu	-	-

**Protection des mains**

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes
Caoutchouc nitrile	-	-	EN374-2



**Protection des yeux**

Situation de travail	Type	Normes
En cas de risque d'éclaboussure/d'exposition intermittente	Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166



**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**Etat physique**

Liquide

**Couleur**

Jaunâtre Clair

**Odeur**

Doux

**Seuil olfactif (ppm)**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**pH**

-

**pH en solution**

7.1 (%)

**Densité (g/cm<sup>3</sup>)**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Viscosité cinématique**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Caractéristiques des particules**

Ne s'applique pas aux liquides.

**Changement d'état**

**Point de fusion (°C)**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Le point/l'intervalle (°F)**

Ne s'applique pas aux liquides.

**Point d'ébullition (°C)**

100

**Pression de vapeur**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Densité de vapeur**

(Air=1) 2 estimate

**Température de décomposition (°C)**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie****Point d'éclair (°C)**

Sans objet - basé sur la structure

**Inflammabilité (°C)**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Température d'auto-inflammation (°C)**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Limite d'explosivité (% v/v)**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Solubilité****Solubilité dans l'eau**

Complètement soluble

**n-octanol/coefficient d'eau (LogKow)**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**Solubilité dans la graisse (g/L)**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**9.2. Autres informations****COV (g/L)**

9

**D'autres paramètres physiques et chimiques**

Aucune information disponible.

**Capacités oxydantes**

Aucune donnée pertinente ou disponible compte tenu de la nature du produit

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune connue.

**10.4. Conditions à éviter**

Solaire

Températures extrêmes

**10.5. Matières incompatibles**

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit

**RUBRIQUE 11: Données toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Sensibilisation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sur le long terme**

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

**Autres informations**

propan-2-ol: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

**RUBRIQUE 12: Données écologiques**

**12.1. Toxicité**

Aucune information disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune connue.

**RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination**

**Méthodes de traitement des déchets**

Aucun des composants n'est répertorié

**Étiquetage spécifique**

**Emballages pollués**

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	<b>14.1</b>	<b>14.2</b>	<b>14.3</b>	<b>14.4</b>	<b>14.5.</b>	<b>Autres</b>
	<b>ONU</b>	<b>Désignation officielle de transport</b>	<b>Classe(s) de danger pour le transport</b>	<b>PG*</b>	<b>Env**</b>	<b>information s :</b>
TDG	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

\* Groupe d'emballage

\*\* Dangers pour l'environnement

**Autre**

Marchandises non dangereuses conformément à Règlement sur TDG, IATA et IMDG.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Sans objet.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.2. Listes canadiennes****Liste intérieure / LES**

Quaternary ammonium compounds, coco alkylbis(hydroxyethyl)methyl, nitrates (salts) est répertorié  
propan-2-ol est répertorié

Quaternary ammonium compounds, coco alkylbis(hydroxyethyl)methyl, chlorides est répertorié

**15.4. Limites d'utilisation**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**15.5. Demandes de formation spécifique**

Pas d'exigences particulières.

**Autre**

Sans objet.

**15.7. Évaluation de la sécurité chimique**

Non

**Sources**

Règlement sur les produits dangereux (DORS/2022-272)

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3**

H302, Nocif en cas d'ingestion.

H314, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318, Provoque de graves lésions des yeux.

**Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1**

Aucune connue.

**Abréviations et acronymes**

ANSI = L'American National Standards Institute

CAS = Numéro du Chemical Abstract Service

COV = Composés Organiques Volatils

DORS = Décrets, Ordonnances et Règlements Statutaires

DPNCA = Dangers physiques non classifiés ailleurs

DSNCA = Dangers pour la santé non classifiés ailleurs

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

IMDG = Maritime international des marchandises dangereuses

LES = Liste extérieure des substances

LogK<sub>ow</sub> = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SIMDUT = Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

STEL = Limite d'exposition de courte durée

TDG = Transport des Marchandises Dangereuses

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le SIMDUT 2022.

Homologué par

Mary Kay Botkins

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CA-fr